Bonifacs. node, écrite à Lulle & aux Chrétiens d'Allemagne, aprés la mort de Boniface; il y témoigne le respect qu'ils ont pour la memoire de Boniface, & affûre qu'ils ont ordonné de celebrer sa Fête, & de le prendre pour leur Patron avec Saint Gregoire & Saint Augustin l'Apôtre d'Angleterre. Ils exhortent les Evêques d'Allemagne de s'acquitter de leur ministere avec vigilance & avec sainteté, & les prie d'offrir le saint Sacrifice de la Messe pour eux, l'assurant qu'ils en feront de même de leur part.

Dans la 87. Magingok Evêque de Wirtzbourg, consulte Lulle sur l'indissolubilité du mariage, & marque les differens avis des Peres.

La lettre quatre-vingt-onziéme est de Boniface, elle est adressée au Pape Estienne. Il lui demande la continuation de l'amitié & de la protection que ses predecesseurs lui ont accordée; il lui promet de continuer de fon côté ses travaux, & de demeurer dans le respect qu'il a toûjours eu pour le Saint Siege; il soûmet à son jugement & à sa correction tout ce qu'il a fait & ce qu'il a dit; il s'excuse d'avoir été si longtemps à lui écrire, parce qu'il avoit été occupé à faire reparer des Eglifes que les Barbares avoient pillées & brûlées.

La quatre-vingt-douziéme lettre est de Boniface. Elle est adressée au Prétre Fulrede, pour être presentée au Roi Pepin, afin qu'aprés la mort de Boniface il accorde sa protection à ses Disciples & aux Eglises qu'il a fondées, & qu'il établisse Lulle en sa place pour prêcher l'Evangile aux Infideles, & pour gouverner les Eglifes.

Les trois lettres fuivantes font des billets écrits à Lulle.

La quatre-vingt-seiziéme est une lettre de Pepin au même, par laquelle il lui mande que chaque Evêque ait à faire des Litanies fans jeûne pour remercier Dieu de l'abondance qu'il a accordée.

La quatre-vingt-dix-septiéme est une lettre de Boniface au Pape Estienne, dans laquelle il le confulte sur la contestation qu'il avoit tou-chant l'Evêché d'Utrecht avec l'Evêque de Cologne. Saint Wilbrod avoit été ordonné Evêque par le Pape Sergius, & encore pour prêcher la Foi en Frise. Il les avoit convertis & avoit établi fon Siege à Utrecht suivant l'ordre de Carloman; mais l'Evêque de Cologne vouloit que cette Ville fût de son Evêché : parce que du temps de Dagobert ce Château avoit été donné à l'Evêché de Cologne à la charge de prêcher l'Evangile aux Frisons. Il ajoûte que cét Evêque ne l'ayant point fait, il doit être dechû de son droit, & que cette Ville doit être une Ville Episcopale dépendante du S. Siege. Il le parlerons ailleurs.

prie de lui mander ce qu'il doit faire, & de lui en- Ronificevoyer un exemplaire de la lettre de Sergius, afinqu'il puisse convaincre l'Evêque de Cologne.

La centiéme lettre est de Lulle, qui écrit au Pape contre le Prétre Enred, qui n'avoit pas voulu se soûmettre à sa Jurisdiction.

La cent cinquiéme est de Boniface, qui fait part à Cuthbert Evêque de Cantorbie, des Reglemens faits dans fon Synode. Il lui dit qu'ils ont fait profession de la Foi de l'Eglise, d'être unis & foûmis à l'Eglise Romaine, d'obéir à Saint Pierre & à son Vicaire, & qu'ils ont ordonné qu'on affembleroit tous les ans des Synodes; qu'on demanderoit au Saint Siege des Palliums pour les Metropolitains; qu'on fuivroit les preceptes de Saint Pierre; qu'on feroit lire les Statuts & les Canons dans les Synodes; que les Metropolitains qui avoient reçû le Pallium, veilleroient sur la conduite des Evêques; que les Evêques n'auroient point de chiens ni d'oiseaux de chasse; que les Prêtres viendront tous dans le temps du Carême, rendre compte à l'Evêque de leur conduite ; que les Evêques visiteront tous les ans leur Diocese; que les Ecclesiastiques ne porteront point d'habits seculiers ni d'armes; que les Metropolitains juge-ront les Evêques suffragans dans leur Synode. & que les Évêques feront venir à ce Synode ceux qu'ils ne pourront pas reduire, qu'ils fe-ront foûmis à leurs Metropolitains, & ceux-ci à l'Evêque de Rome. Le reste est une exhortation aux Metropolitains de s'acquitter avec vigilance des fonctions de leur Ministere, & de mourir plûtôt que de rien faire contre les facrées loix de l'Eglife. Sur la fin il avertit Cuthbert qu'il seroit à propos d'arrêter ce grand nombre de femmes & de filles Angloifes qui vont à Rome en pelerinage, parce que la plûpart fe débauchent & causent un grand scandale à toute l'Eglise : car il n'y a pas, dit-il, presque une seule Ville en Lombardie ou en France où il n'y ait quelque femme Angloise de mauvaise vie.

La lettre cent huitième est une formule de lettres d'un Evêque aux Religieux de son Diocefe, pour recommander les morts à leurs prieres.

Les lettres cent septiéme, cent quinziéme, cent dix-septiéme sont des Requétes aux Empereurs pour reclamer contre des fermens, ou pour demander quelque grace

La derniere est au nom de l'Eglise de Maien-

ce, qui demande son Evêque.

Les lettres suivantes ne faisoient pas partie de ce recueil. Ce font les lettres des Papes à Boniface, & les actes du Concile de Rome contre Adelbert, tenu sous le Pape Zacharie, dont nous